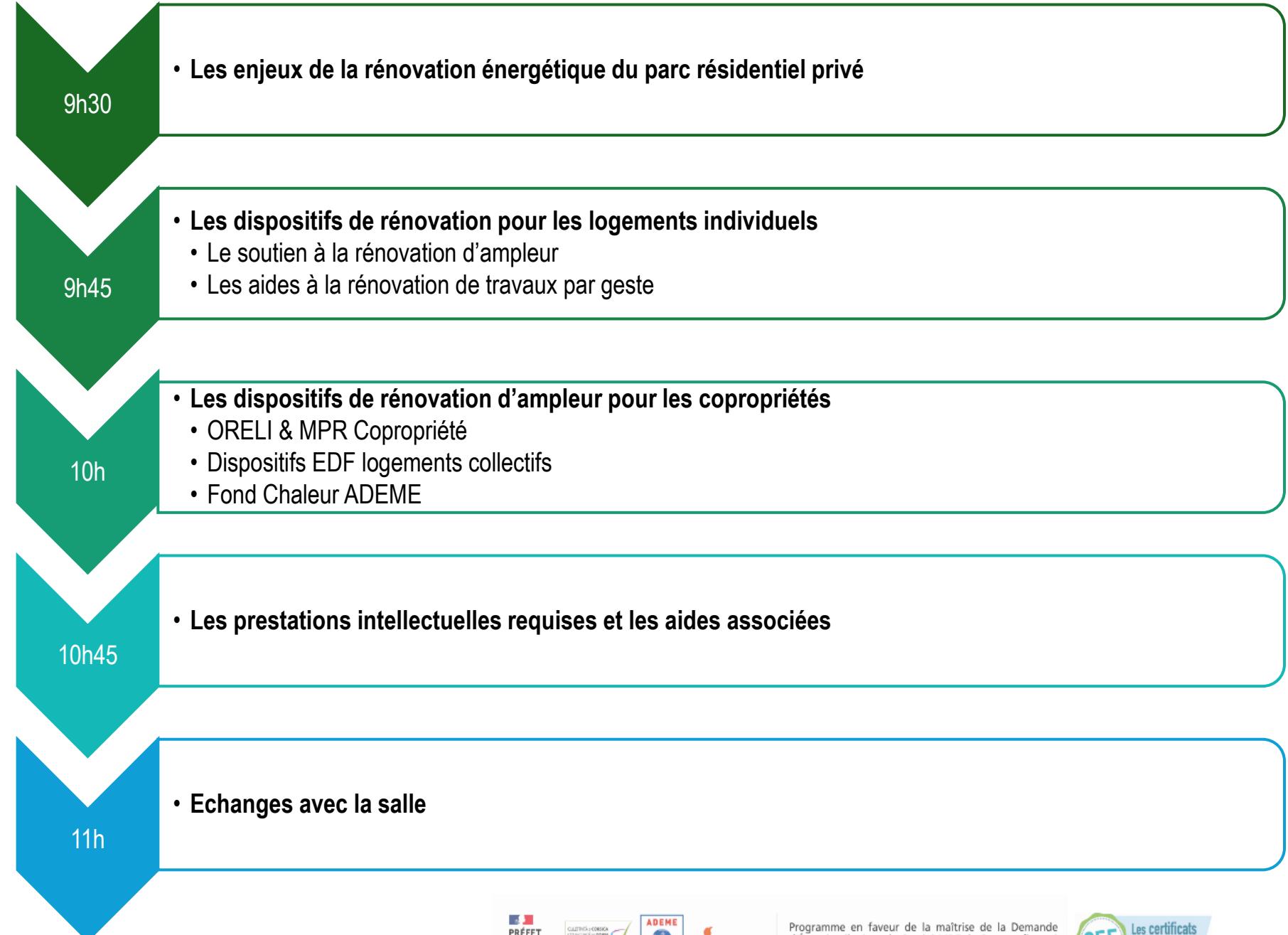




Journées de la rénovation des logements insulaires



Programme



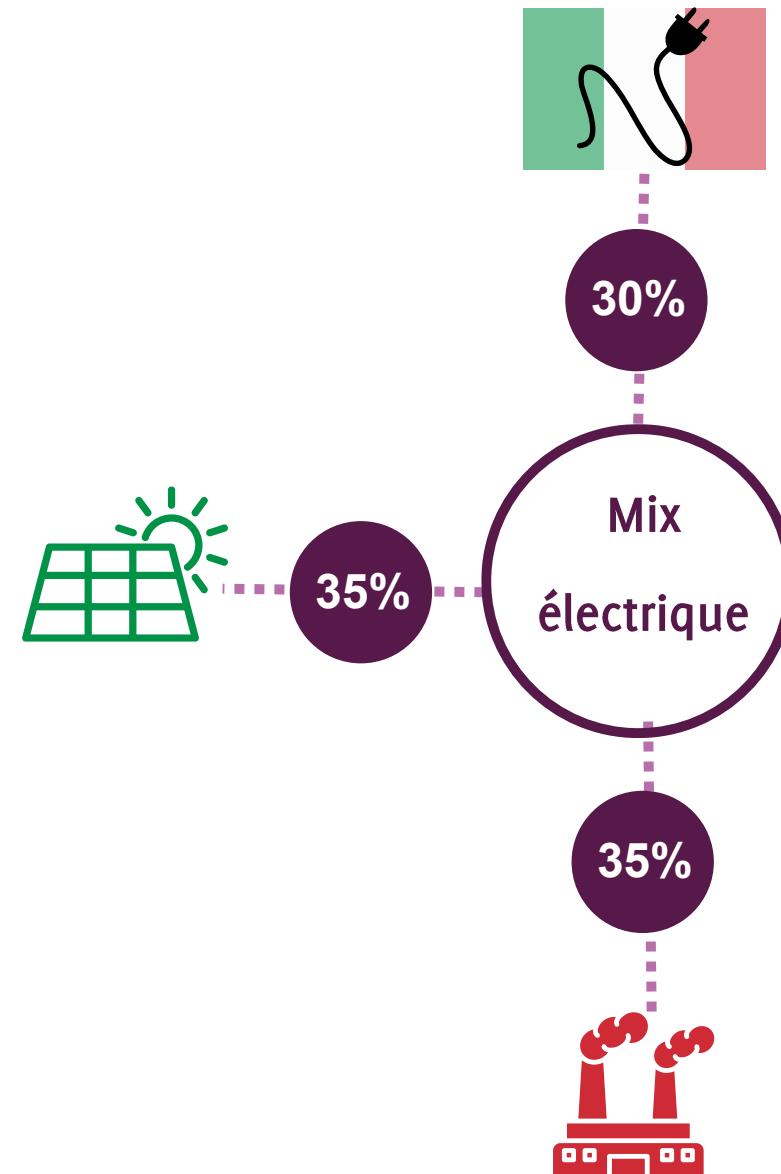
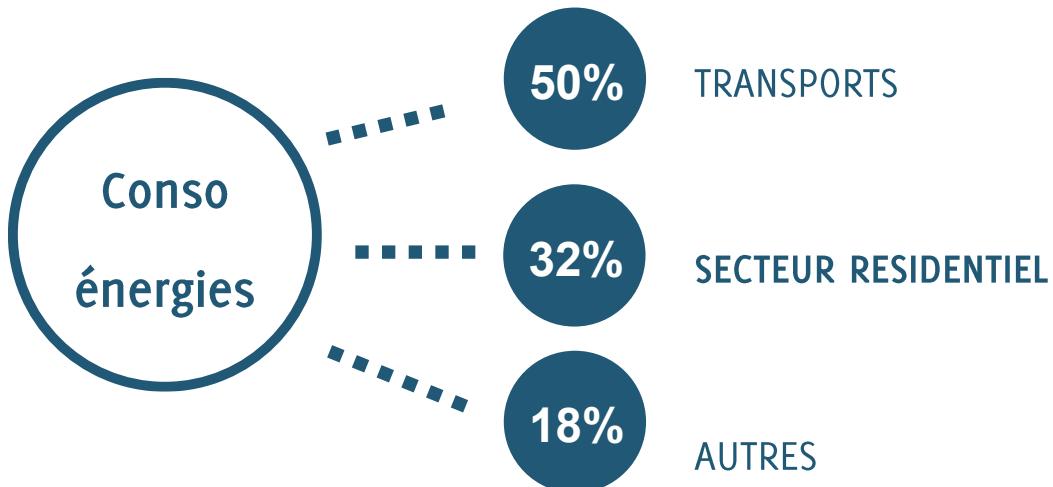


Les enjeux de la rénovation énergétique du parc résidentiel privé



CONTEXTE ENERGETIQUE INSULAIRE

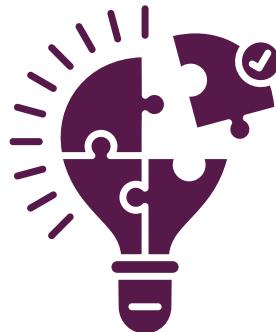
- + 85% des ressources énergétiques consommées sont importées
- mix énergétique x7 plus carboné que celui du continent



OBJECTIFS Énergétique de la Corse

Le SRCAE fixe l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à 2050

La PPE décline la feuille de route opérationnelle pour atteindre cet objectif ambitieux et indispensable



- La baisse drastique (2/3 de l'effort) des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et les transports.
- L'augmentation de la production (1/3 de l'effort) à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % à 2050.

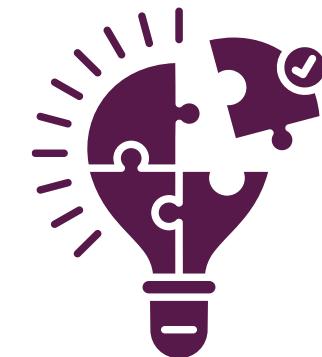
OBJECTIFS du secteur résidentiel

En Corse, territoire peu industrialisé, le secteur résidentiel contribue à près des 2 tiers des consommations électriques :

Le secteur résidentiel est donc la cible N°1 des politiques de maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Ces politiques se doivent également de faire face à la problématique de la précarité énergétique, qui touche 1 ménage sur 5 en Corse

- **Parc à rénover** : environ 100 000 logements (40% individuel ; 60% en collectif) en résidence principale, construites avant 1990
- **Bilan période 2019-2023** : l'AUE a accompagné la rénovation de près de 1500 logements dans l'habitat collectif, soit 70% de l'objectif fixé sur la période. Dans l'habitat individuel, ce sont près de 200 rénovations réalisées et plusieurs centaines de ménages accompagnés
- **Depuis 2024** : accélération avec déjà, 1400 logements dans le collectif et 600 logements individuels en cours d'accompagnement





Les logements individuels



Exemple de rénovation Logement individuel

Cliquez sur l'image pour visualiser la vidéo

Laurina Martinetti-Arrighi

📍 U viscuvatu

ce morceau de patrimoine familial qui date de 1883

Les dispositifs de rénovation pour les logements individuels

Bouquet de travaux permettant un gain énergétique de 2 sauts de classe DPE

e.g. isolation des combles et changement du système de chauffage

ORELI logement individuel :

Prime de **20 000 €**

x

MaPrimeRénov :

Complément jusqu'à **55 000 €**



Travaux par geste isolés insuffisants pour occasionner 2 sauts de classe énergétique

e.g. installation d'un chauffe-eau solaire ; installation d'une pompe à chaleur

ORELI par équipement :

Prime pour les chauffe-eaux solaires

Ou

Agir+ :

Prime sur plus de 30 gestes de rénovation

x

MaPrimeRénov par geste :

Prime sur une vingtaine de geste de rénovation

Zoom sur la rénovation d'ampleur



Bénéficiaires

- Titulaire d'un droit réel conférant l'usage du logement occupé en résidence principale



Performances requises

- 2 sauts de classe énergétique DPE minimum
- Travaux : isolation ; menuiserie ; chauffage ; chauffe-eau



Financement

- Prime ORELI : 20 k€, sans condition de ressource
- MaPrimeRenov : jusqu'à 35 k€ pour les très modestes



Conditions d'accès

- Accompagnement ORELI-MAR obligatoire
- Etude énergétique (cahier des charges fourni AUE)
- Etude et travaux par des entreprises RGE

Jusqu'à
55 000 €

Parcours unifié ORELI-MPR

Prise de contact au guichet d'info-conseil ORELI
04 95 72 13 25

Contractualisation avec un accompagnateur
ORELI-MAR conventionné et agréé qui :

- Réalise une étude énergétique (*)
- Propose des scénarios de travaux avec plan de financement associés
- Monte le dossier de demande d'aide

Collecte de devis par des entreprises RGE

Versement des avances de prime

Réalisation des travaux

Collecte des factures par l'accompagnateur

Versement des soldes de prime

Exemples de réalisations

Exemple de RGP à Cargèse

- ❖ Superficie : 90 m²
- ❖ Année construction : 1970
- ❖ Travaux réalisés : isolation, menuiserie, ventilation, chauffage



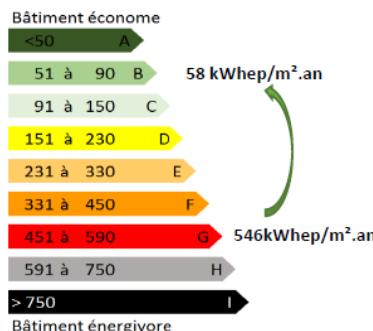
Evolution de la facture énergétique :

Avant travaux : **2 860 €/an**

Après travaux : **300 €/an**

→ Soit un gain de plus de **2 500 €/an**

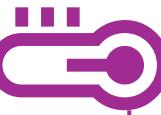
EVOLUTION ENERGETIQUE AVANT ET APRES TRAVAUX



- ❖ Ménage très modeste
- ❖ Total coût projet : 77 215€

Plan de financement 2025

- ❖ Cumul Cadre + MPR' : **34 880€**
- ❖ Reste à charge : **42 335€**



Zoom sur la rénovation par geste

Les offres Agir Plus

- ✓ Pour les ménages, entreprises et collectivités
- ✓ + de 30 aides adaptées aux travaux d'économies d'énergie
- ✓ Un taux de financement pouvant atteindre 100% du coût des travaux



Les partenaires Agir Plus



- ✓ Réseau de 250 artisans RGE répartis sur toute la Corse
- ✓ Un système d'avance des primes Agir Plus sur le devis directement
- ✓ Contrôle de la conformité des travaux

Aides forfaitaires « par gestes »

- ✓ Variable en fonction des revenus
- ✓ Aide pour le changement de chauffage ou eau chaude sanitaire (hors chaudière biomasse)
- ✓ Ajout possible de l'isolation (hors murs), ventilation ou audit
- ✓ Logement éligible en étiquette DPE de A à G
- ✓ Travaux réalisés par un artisan RGE
- ✓ Cumulables sous conditions avec d'autres dispositifs (Eco PTZ, Agir +, ORELI équipement, CEE, TVA réduite etc...)

Dans le cas où le logement fait l'objet d'une acquisition en cours à la date du dépôt de la demande, le compromis de vente peut être joint par le demandeur

France services

france-services.gouv.fr

France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches numériques ou administratives ?
Les conseillers France services peuvent vous appuyer dans votre demande d'aide.

Le Service Transition Energétique d'EDF en Corse c'est :



Une organisation au service de l'efficacité énergétique en Corse

- ✓ 1 Agence Efficacité Energétique au service de clients : Particuliers, Professionnels, Industriels et Collectivités
- ✓ 1 Pôle pour le marché de masse, 1 pôle pour le marché d'affaire et 1 pôle en charge des contrôles qualités
- ✓ 15 collaborateurs réparties sur nos sites d'Ajaccio et Bastia qui interviennent sur tout le territoire
- ✓ Des offres standars et non standars qui dépendent de la complexité des projets à mener
- ✓ Une marque "AGIR PLUS" qui fête ses 12 ans d'existence sur le territoire

Les partenaires Agir Plus

- ✓ Un réseau de 230 artisans RGE répartis sur toute la Corse : 130 en Haute-Corse et 100 en Corse du Sud
- ✓ Un système d'avance des primes Agir Plus sur le devis et la facture
- ✓ Contrôle de la conformité des travaux par des bureaux de contrôle

La rénovation par mono geste pour les logements individuels (appartements et maisons) avec AGIR PLUS



Bénéficiaires

- Propriétaires, Propriétaires bailleurs, Locataires



Logement

- Logements existants depuis plus de deux ans occupés à titre de résidence principale, secondaire ou locative



Prérequis ou conditions d'accès au dispositif

- Aucun prérequis technique ou conditions de ressources des bénéficiaires
- Appel à des entreprises partenaires AGIR PLUS



Qualité et Satisfaction client

- Toutes les entreprises partenaires sont RGE et contrôlées au moins 1 fois par an
- Contrôles par échantillonnage des travaux réalisés par des bureaux de contrôle COFRAC
- 95% des clients ayant fait appel à un partenaire AGIR Plus sont satisfaits des travaux réalisés



Financement

- Avance de prime directement sur le devis de l'entreprise partenaire AGIR PLUS et cumulable avec d'autres dispositifs :
 - Ma Prime Rénov
 - Eco-PTZ
 - TVA réduite à 5,5%

Les types de travaux financables en logement individuel

Isolation des murs

Isolation des planchers bas

Isolation des toitures terrasses ou combles

Chauffage et Climatisation individuel

Eau Chaude Sanitaire individuelle

Notre site internet : corse.edf.fr pour trouver une entreprise partenaire



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Energie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.





Les logements collectifs

Les dispositifs de rénovation d'ampleur pour les copropriétés



Bénéficiaires

- Syndicat de copro via le syndic ; Monopropriétaire (uniquement AUE)
- Min 3 logements occupés par 3 foyers fiscaux
- 65% de résidences principales si < 20 lots, 75% si > 20 lots
- Pour les copropriétés : enregistrement au registre national des copropriétés



Performances requises

- ≥ 35% d'économie d'énergie sur l'initial
- Travaux sur parties communes ou sous maîtrise du syndic: isolation ; menuiserie ; système collectif de chauffage/eau-chaude



Financement

- Prime ORELI : jusqu'à 140 € par m² de surface habitable
- MPR copro : jusqu'à 11 250 €/logement
- Bonification copro fragile, sortie de passoire et ménage MO&TMO



Conditions d'accès

- Accompagnement AMO et MO obligatoire
- Etude énergétique (cahier des charges fourni AUE)
- Etude et travaux par des entreprises RGE

Comment en bénéficier ?

Préparez votre projet sur les sites de l'AUE et monprojetanah

Faites votre demande de financement étude AUE

Réalisez ensuite l'étude énergétique suivant notre cahier des charges

Selectionnez un AMO la conception de votre projet et les études complémentaires

Consultez les entreprises RGE pour obtenir des devis

Faites votre demande de financement de travaux

Réalisez vos travaux

Finalisez votre dossier avec l'AMO pour recevoir vos primes

Exemples de réalisations [cas d'étude Anah]

Caractérisation de la copropriété

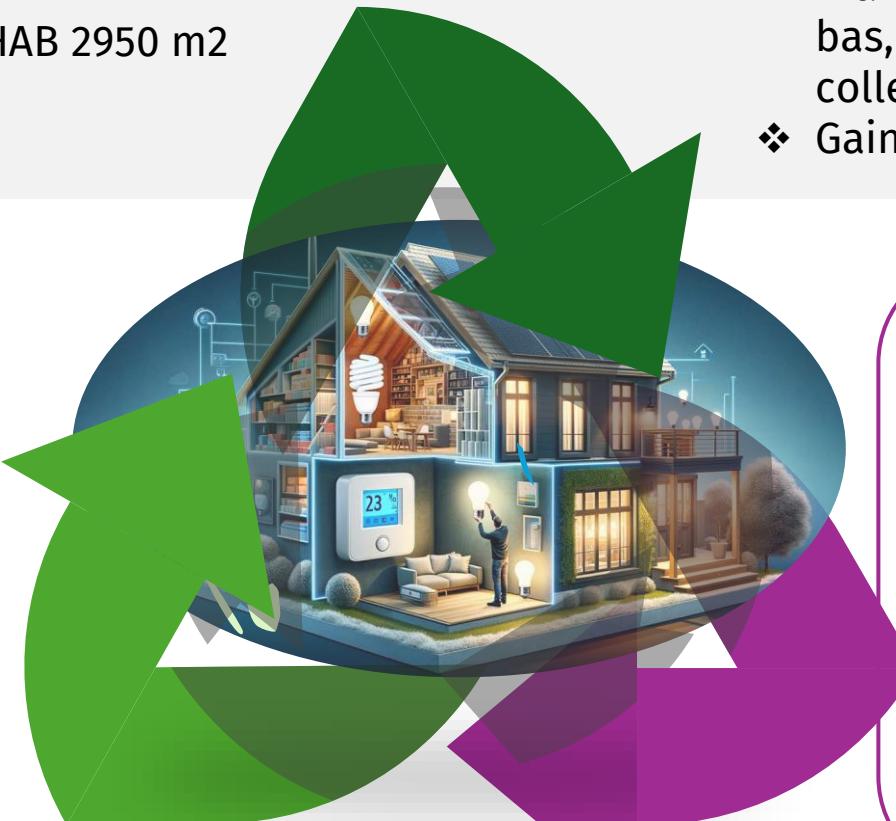
- ❖ Copropriété immatriculée en règle
- ❖ Immeuble 5 étages, 37 logements, SHAB 2950 m²
- ❖ Année construction : 1960
- ❖ Etiquette d'entrée E

Investissement

- ❖ Coût des travaux **475 k€**

Autres dépenses

- ❖ Subventionnables (dont AMO) : 60 k€
- ❖ Non subventionnables (syndic, assurances, intérêt prêt): 40k€



Projet de rénovation

- ❖ Travaux : ITE, isolation toiture et plancher bas, changement système de chauffage collectif et ventilation
- ❖ Gain énergétique : 44%, passage étiquette C

Plan de financement

- ❖ Prime AUE standard: $116 \times 2050 = 237,8 \text{ k€}$
- ❖ Prime AUE bonifiée: $140 \times 900 = 126 \text{ k€}$
- ❖ MPR copro: $30\% \times 475 \text{ k€} = 142,5 \text{ k€}$
-
- ❖ Cumul Prime avec écrêtement: **380 k€**
- ❖ Reste à charge sur travaux : **95 k€**

Exemples de réalisations [cas d'étude Anah]

Caractérisation de la copropriété

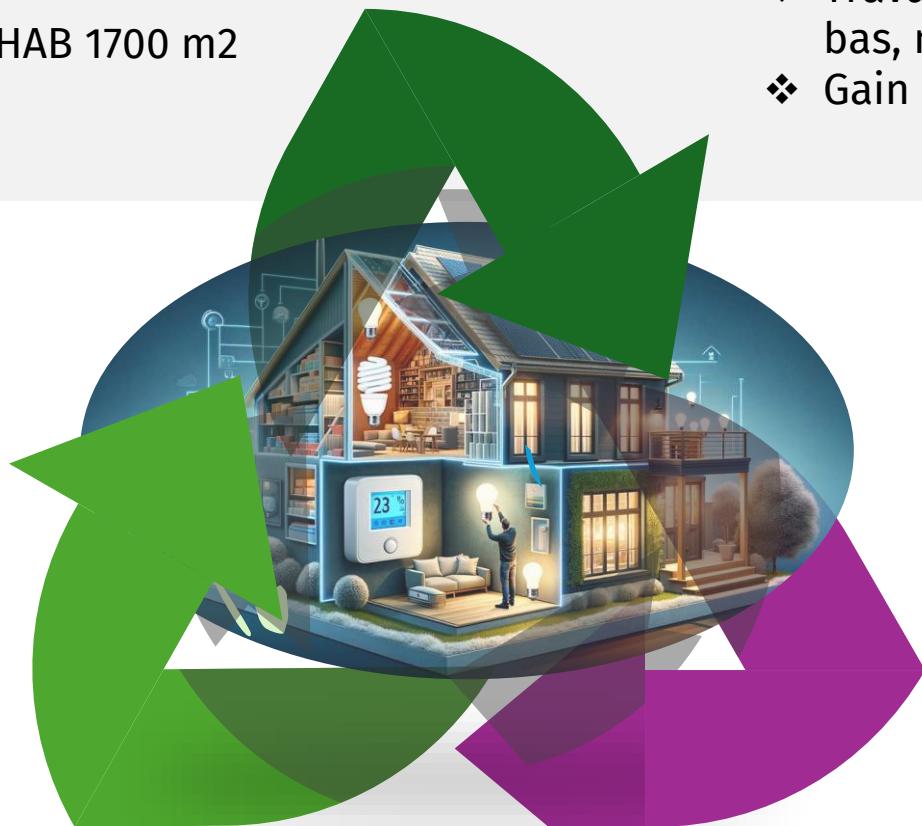
- ❖ Copropriété immatriculée en règle
- ❖ Immeuble 4 étages, 20 logements, SHAB 1700 m²
- ❖ Année construction : 1900
- ❖ Etiquette d'entrée G

Investissement

- ❖ Coût des travaux **485 k€**

Autres dépenses

- ❖ Subventionnables (AMO) : 15 k€
- ❖ Non subventionnables (syndic, assurances, intérêt prêt): 45k€



Projet de rénovation

- ❖ Travaux : ITE, isolation toiture et plancher bas, menuiserie, ventilation
- ❖ Gain énergétique : 35%, passage étiquette D

Plan de financement

- ❖ Prime AUE standard: $116 \times 1200 = 139,2 \text{ k€}$
- ❖ Prime AUE bonifiée: $140 \times 500 = 70 \text{ k€}$
- ❖ MPR copro: $30\% \times 485 \text{ k€} = 145,5 \text{ k€}$
-
- ❖ Cumul Prime: **354,7 k€**
- ❖ Reste à charge : **130 k€**

La rénovation par mono geste pour les Copropriété (parties communes)



Bénéficiaires

- Syndic de copropriété



Logement

- Copropriété existante depuis plus de 2 ans à usage d'habitation collective avec ou sans locaux commerciaux



Prérequis ou conditions d'accès au dispositif

- Aucun prérequis technique ou conditions de ressources des bénéficiaires



Qualité et Satisfaction client

- Toutes les entreprises partenaires sont RGE et contrôlées au moins 1 fois par an
- 100% des chantiers réalisés sont contrôlés par des bureaux de contrôle COFRAC
- 95% des clients ayant fait appel à un partenaire AGIR Plus sont satisfaits des travaux réalisés



Financement

- Avance de prime, en fonction du type de travaux, directement sur le devis de l'entreprise partenaire AGIR PLUS et cumulable avec d'autres dispositifs :
 - Ma Prime Rénov
 - Eco-PTZ
 - TVA réduite à 5,5%

Les types de travaux financables en copropriété

Isolation des murs extérieurs

Isolation des planchers bas (caves)

Isolation des toitures terrasses ou combles

Chauffage et Climatisation collectif

Eau Chaude Sanitaire collective

Eclairage performant des parkings et des parties communes

Interlocuteur privilégié pour les syndics de copropriété

Jean-Baptiste ESPOSITO

Mail : jean-baptiste.esposito@edf.fr
corse-b2b-agirplus@edf.fr

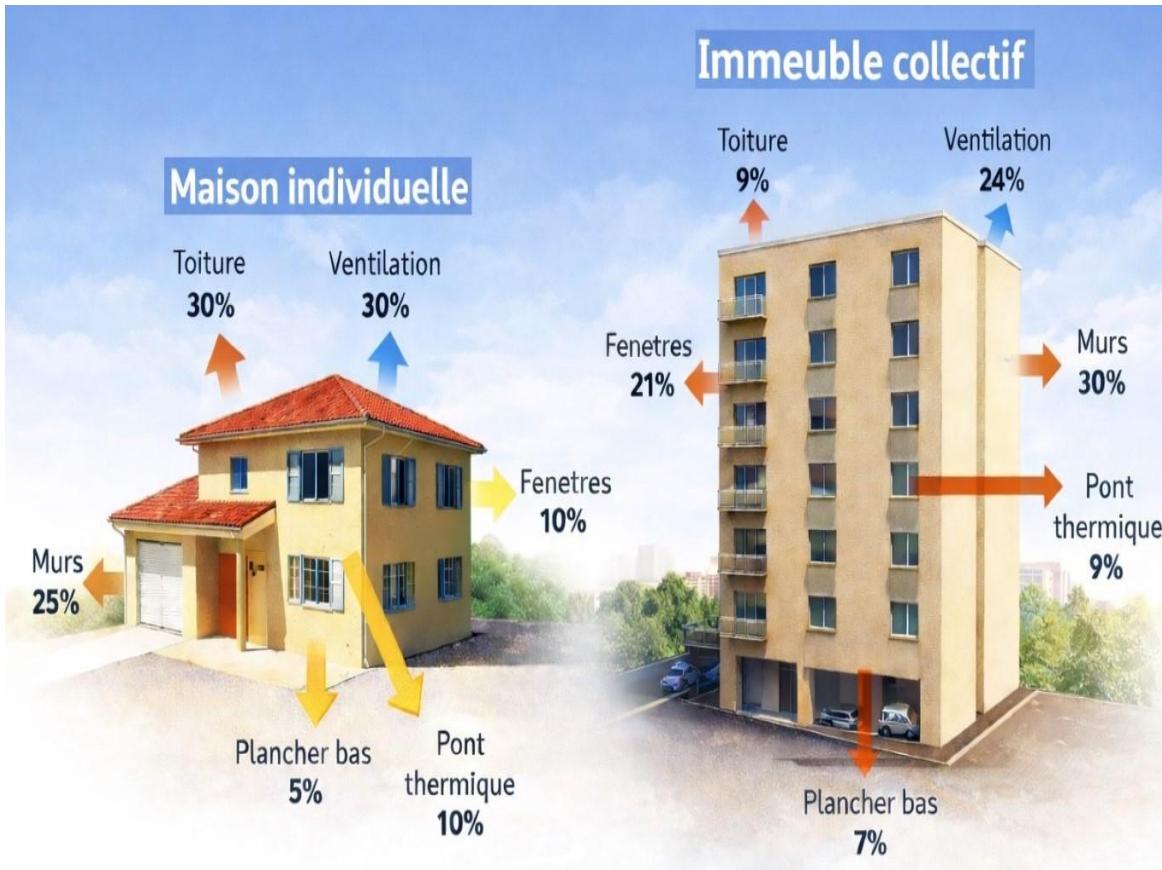
Tel : 07.62.01.20.02



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Energie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.



Les réalisations d'EDF en Corse en 2025



Immeuble collectif

Isolation

- 12 Résidences accompagnées essentiellement sur de l'isolation en toiture terrasse

Chaudage Collectif

- Résidence Alban à Ajaccio avec l'agence du Golf

Eau chaude sanitaire

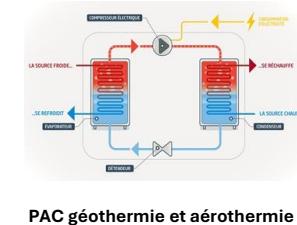
- Nouvelle offre 2026

Eclairage intérieur et extérieur

- 2000 points lumineux renouvelés

Le fonds Chaleur de l'ADEME

>> Dispositif de massification de la chaleur renouvelable



PAC géothermie et aérothermie

1) Aides à l'accompagnement de projet :

- Soutien à l'animation et relais de terrain pour initier des projets,
- Études de faisabilité et Assistance à maîtrise d'ouvrage de **50 à 70%** d'aide,

2) Aide à l'investissement :

- Installations de production de chaleur renouvelable collective ou industrielle : aide au forfait selon production ou taux d'aide après analyse économique.



Direction Régionale Corse

Fonds Chaleur – types d'accompagnement

1) Aides à l'accompagnement de projet :



- Soutien à l'animation et relais de terrain pour initier des projets,
- Études de faisabilité,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage de 50 à 70% d'aide,



2) Aide à l'investissement :

- Installations de production de chaleur renouvelable collective ou industrielle
- Cumulable avec les aides ORELI équipements





Les prestations



L'étude énergétique et l'accompagnement en logement individuel

Etude énergétique

En cas de cumul ORELI / MPR:

- Etude réalisée par l'accompagnateur ou son prestataire suivant le cahier des charges de l'AUE
- Coût inclus dans la prestation d'accompagnement

Sans cumul, focus sur les appartements :

- Etude demandée par le bénéficiaire à un BET labellisé RGE suivant le cahier des charges de l'AUE
- Coût inclus dans l'assiette de dépenses éligibles

Accompagnement

- Liste des accompagnateurs habilités transmise aux ménages au moment de l'info-conseil :
 - Au choix du bénéficiaire, dans le réseau d'accompagnateurs ORELI – MAR, tarif variable
 - Réseau en extension avec volonté d'harmonisation des enveloppes
- En secteur OPAH, ménage éligible orienté vers le prestataire désigné pour maximiser les aides

Les prestations intellectuelles requises et les aides associées

Etude énergétique

- Subventionnable par l'AUE à hauteur de 70%
- Respect du cahier des charges de l'AUE
- Dossier téléchargeable en ligne
- Dépôt de dossier avant le lancement de l'étude

Etudes techniques et enquête sociale

- Diagnostics et prestations intellectuelles subventionnables par l'ANAH hors plafond de travaux jusqu'à 40% du montant HT
- Même si les prestations ont été réalisées

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

- Subvention ANAH dans la limite de 50% du montant HT plafonné à 1000€ par lgt si < 20 lots et 600€ par lgt si >20 lots

Maître d'Oeuvre

- Obligatoire, y compris pour l'Anah si $> 100 \text{ k}\text{\euro}$
- Coût inclus dans les dépenses éligibles aux primes aux travaux de l'AUE

Exemple de rénovation pour une entreprise

Cliquez sur l'image pour visualiser la vidéo

Michel Angeli

Ancien président de la SARL I Fratelli Angeli

parce que l'économie de confort est assurée d'avance.



Echanges avec la salle